

vu le préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention, émis par la commission Finances lors de sa séance du 16 avril 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **16 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 342'000.– TTC, pour couvrir les travaux de réaménagement du parc jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense prévue de CHF 342'000.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 33.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2014 à 2023.

4.2 Projet de rafraîchissement de la salle communale Jean-Jacques Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 110'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

Au préalable, M. Locher remercie le Conseil municipal pour le vote du projet d'aménagement du parc. Il en profite pour demander à M. Favarger de lui transmettre les adresses pour une construction par une association telle qu'évoquée plus tôt.

M. Locher en vient au projet de rafraîchissement de la salle communale Jean-Jacques Gautier. Tous les utilisateurs se plaignent de la température de la salle communale lors de la belle saison, en particulier lors des manifestations comme les concerts, pièces de théâtre ou promotions. Lors de la rénovation de la salle communale, un système de ventilation avait été étudié. Actuellement, on pulse de l'air chaud que l'on puise sous les toits, pour l'introduire dans de l'air déjà chaud. Si l'on ajoute la température corporelle dégagée par le public, la situation devient très rapidement insupportable. De nombreuses études ont été faites au cours des législatures précédentes. Les solutions se sont avérées inopérantes. La création de puits canadiens avait été étudiée. Ces mécanismes permettent d'avoir une réserve d'air frais que l'on pulse dans un local, mais une fois que cet air frais a été utilisé, il est épuisé. En outre, au vu du volume de la salle communale, il faudrait une surface de tuyauterie importante, pour une

efficacité toute relative. M. Locher précise ensuite que la loi sur l'énergie est extrêmement stricte et n'autorise pas de climatisation dans des établissements publics. Depuis quelques années, la commune loue des climatiseurs mobiles – à la limite de ce qui devrait se faire – afin de rafraîchir la salle avant son utilisation. Mais ces climatiseurs étant éteints en début de manifestation, il suffit d'une demi-heure pour que les températures remontent de manière fort inconfortable. Face à cette problématique et de manière pragmatique, il est proposé au Conseil municipal le système de rafraîchissement suivant : un groupe de sondes géothermiques couplées à une pompe à chaleur permettrait, en utilisant la ventilation actuelle, d'injecter de l'air rafraîchi, plutôt que de l'air surchauffé des toitures comme c'est le cas actuellement. Le crédit demandé se monte à CHF 110'000.– étant précisé qu'il convient de mettre ce montant en rapport avec le volume du bâtiment. M. Locher signale par ailleurs que la question de l'utilisation, lors de la saison froide, de cette installation en vue du chauffage a été soulevée en séance de commission. Or, il se trouve que la salle communale est couplée à la centrale de chauffe à bois. Il faut une certaine production pour que cette centrale ait un rendement intéressant. L'idée d'investir pour faire un préchauffage du retour à la chaufferie centralisée ne semble donc pas raisonnable. M. Locher ajoute pour terminer que l'ensemble des détails a été donné en séances de commissions, lesquelles ont préavisé favorablement le projet.

Le président signale que la commission Bâtiments et Infrastructures a accepté le projet à l'unanimité, en mentionnant la question de savoir si l'installation était réversible et permettrait de chauffer la salle communale, si cela s'avérait un jour nécessaire.

Le président passe ensuite la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que le préavis pour le crédit de CHF 110'000.– a été accepté par la commission Finances par 8 voix pour et 1 abstention. En guise de plaisanterie, il profite de l'occasion pour demander au Conseil administratif d'étudier le même projet pour la salle du Conseil municipal.

Le président ouvre la discussion.

Mme Wyss avait déjà évoqué cette question en commission Finances. Elle souhaite savoir, dès lors que l'on va recourir à la géothermie et refroidir l'air chaud, quel serait le surcoût pour utiliser cette installation afin, inversement, d'extirper la chaleur du sol et de l'utiliser pour chauffer la salle communale. Elle veut bien que la centrale à bois soit prévue pour chauffer un certain nombre de locaux, sans quoi elle n'est pas rentable. Mais le jour où il sera possible de raccorder l'école de Chêne-Bougeries à la centrale à bois, utiliser le système de géothermie pour chauffer la salle communale prendra tout son sens.

M. Locher explique que, dès lors que l'on a des tubes de géothermie, on les raccorde ensuite comme on veut. Les sondes en place pourraient donc être utilisées pour le chauffage en hiver. Mais, avec les sondes telles que présentées aujourd'hui, la puissance de chauffage ne serait pas suffisante pour chauffer complètement la salle

communale. En effet, le projet prévoit de rafraîchir la salle communale, pas de la transformer en frigo. Par ailleurs, M. Locher ne voit pas l'intérêt de faire une étude d'ingénierie et de concevoir dès aujourd'hui un projet qui ne sera pas mis en place avant quelques années.

Mme Wyss souhaite que la commune demande une expertise pour connaître le surcoût.

Selon M. Favarger, il sera possible d'adapter assez facilement cette installation, si nécessaire. Cependant, si la commune demande maintenant une estimation des coûts, cette estimation ne sera probablement plus correcte dans quelques années puisque les prix auront changé.

Quand M. Fassbind a vu le montant de CHF 110'000.–, il ne savait pas s'il s'agissait du crédit d'étude ou du crédit total, vu son expérience avec les différents services de ventilation et de traitement de l'air. Généralement, on se plaint de demandes de crédit trop élevées et d'enveloppes trop importantes. En l'occurrence, l'enveloppe proposée est très raisonnable. M. Fassbind craint qu'en voulant coupler ce système avec un système de chauffage, le budget augmentera rapidement. Il s'agit d'un petit système compte tenu de la taille de la salle, qui va remplir un faible besoin. C'est un projet qui se situe en droite ligne de ce qui est régulièrement demandé autour de cette table, c'est-à-dire ne pas faire de gros investissements. M. Fassbind invite le Conseil municipal à voter ce projet tel quel, sans l'alourdir par des options supplémentaires qui ne servent à rien tant qu'une tranchée dans la route de Chêne n'aura pas été creusée.

Le président croit comprendre que la demande de Mme Wyss n'est pas directement liée au crédit demandé ce soir. Il s'agit plutôt de savoir si le système est réversible et quel serait le coût de le transformer en système de chauffage. Le président pense que le Conseil administratif a pris note de cette remarque.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROJET DE RAFRAÎCHISSEMENT DE LA SALLE COMMUNALE JEAN-JACQUES GAUTIER : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 110'000.– TTC)

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 13 mars 2013,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 1 abstention par la commission Finances lors de sa séance du 16 avril 2013,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour et 1 abstention**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 110'000.– TTC pour couvrir les travaux de rafraîchissement de la salle communale Jean-Jacques Gautier;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 110'000.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2014 à 2023.

M. Perrin fait remarquer que le texte aurait pu parler de « rafraîchissement de l'air » puisqu'en construction, un rafraîchissement équivaut à un coup de peinture.

4.3 Travaux de marquage et de signalisation relatifs à la mise en zone bleue « macaron » de l'ensemble du territoire communal : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 165'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

La zone bleue ne relvant pas vraiment du dicastère de M. Locher, ce dernier suggère de passer la parole à M. Karr.

Les infrastructures ne relevant pas vraiment du dicastère de M. Karr, ce dernier propose de passer la parole à M. le Maire. Plus sérieusement, M. Karr peut parler de la zone bleue « macaron » à loisirs en termes de planification, mais il n'y connaît que goutte en termes de marquage.

Le président relève que ce sujet avait été discuté en commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Locher résume la situation. Le Conseil municipal a décidé la mise en place d'une zone bleue « macaron ». Pour peindre cette zone bleue, il faut CHF 165'000.–.